

CR CA CCAS 05IV2012
COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DE LA COMMUNE DE CHAMPANGES
DU 05 AVRIL 2012

L'an deux mille douze, le cinq du mois d'avril, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de CHAMPANGES, dûment convoqué, s'est réuni, à 19 h 00, en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Rénato GOBBER, Maire et Président du CCAS.

Nombre de Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Date de la convocation : 29 mars 2012

**** PRESENT(E)S :** Rénato GOBBER, Eliane BERNAY, Alain BESSON, Monique BUFFET, Sébastien COTTET-DUMOULIN, Josiane RUFFIER, Sylviane RUFFIER, Françoise GREMAT, Marie-Ange BARATAY, Corinne VANDEWIÈRE

**** ABSENT(E)(S)-EXCUSE(E)(S) :** Martine GREMAT

**** POUVOIR(S) :** Néant

**** SECRETAIRE(S) :** Eliane BERNAY

ORDRE DU JOUR INITIAL

- Budget CCAS – approbation du Compte de Gestion 2011,
- Budget CCAS – approbation du Compte Administratif 2011,
- Budget CCAS – affectation des résultats 2011,
- Budget CCAS – vote du Budget Primitif 2012,
- Budget CCAS – Vote des subventions,
- Questions diverses

Monsieur le Président informe que Madame Martine GREMAT sera absente et excusée et que Madame Monique BUFFET l'a appelé pour informer de son arrivée avec un petit peu de retard Monsieur le Président vérifie que le quorum est bien atteint et ouvre la séance à 19 h 08. Madame Eliane BERNAY, Vice-présidente, est désignée comme Secrétaire de Séance.

Monsieur le Président donne lecture du Compte-rendu du Conseil d'Administration du 28 novembre 2011 et demande au Conseil s'il veut bien l'approuver. Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le compte-rendu présenté.

Madame la Vice-présidente demande aux membres extra-communaux d'excuser par avance la courte durée de la réunion et son ordre du jour uniquement consacré à l'approbation des comptes (de gestion et administratif) ainsi qu'à l'affectation des résultats, le vote du budget et des subventions. En effet, à l'issue, le Conseil Municipal doit se réunir pour faire la même chose pour les budgets communaux.

I.- Approbation du Compte de Gestion 2011

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Arrivée de Madame Monique BUFFET à 19 h 12.

Monsieur le Président précise que toutes les opérations de dépenses et de recettes sont conformes à la comptabilité administrative de la commune et présentent pour le Budget « CCAS » les résultats suivants :

- Investissement : un déficit de 729,51 €
- Fonctionnement : un excédent 117,35 €

Monsieur le Président propose d'approuver le compte de gestion du Trésorier pour le Budget « CCAS »

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le compte de gestion du Trésorier pour le Budget « CCAS » 2011 du Trésorier. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

II.- Approbation du Compte Administratif 2011

En application de l'article L 2121-14 du CGCT, le Maire (et le Président du CCAS) en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut ni présider la séance de l'Assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif ni participer au vote.

Sous la présidence de Madame Eliane BERNAY, Vice-présidente, le Conseil d'Administration examine le compte administratif 2011 du Budget « CCAS » qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

- Dépenses : 11 117,88 €
- Recettes : 11 235,23 €
- Excédent de clôture : 117,35 €

Investissement :

- Dépenses : 729,51 €
- Recettes : 0.00 €
- Déficit de clôture : 729,51 €

Madame la Vice-présidente propose d'adopter le Compte Administratif du Budget « CCAS » pour l'exercice 2011. Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le Compte Administratif pour le Budget « CCAS » 2011.

CR CA CCAS 05IV2012

III.- Affectation des résultats 2011

Monsieur le Président, après avoir proposé au Conseil d'Administration d'approuver le Compte de Gestion et d'adopter le Compte Administratif 2011 du Budget « CCAS », dont les résultats, conformément au Compte de Gestion, se présente comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses : 11 117.88 €
- Recettes : 11 235.23 €
- Excédent de clôture : 117.35 €

Investissement :

- Dépenses : 729.51 €
- Recettes : 0,00 €
- Déficit de clôture : 729.51 €

Explique qu'il y a lieu de rapprocher ces résultats d'exécution 2011 de ceux de 2010. A savoir :

Fonctionnement :

- Crédit de 647.46 €
- ce qui, au total, fait un excédent de fonctionnement de 764.81 € à affecter

Investissement :

- Crédit de 790.22 €
- ce qui, au total, fait un excédent d'investissement de 60.71 € à affecter

Hors affectations obligatoires, sans objet, reports et restes à réaliser en dépenses et recettes, il propose d'affecter :

A l'article 001 (excédent d'investissement reporté), en recette d'investissement : 60.71 €

A l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté), en recette de fonctionnement : 764.81 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les affectations proposées par Monsieur le Président.

IV.- Vote du Budget Primitif 2012

Monsieur le Président présente le Budget Primitif « CCAS » de l'exercice 2012 qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses : 13 000 €
- Recettes : 13 000 €

Investissement :

- Dépenses : 60 €
- Recettes : 60 €

Il demande au Conseil d'Administration de se prononcer. Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le Budget Primitif « CCAS » pour l'exercice 2012.

V.- Vote des Subventions

Monsieur le Président rappelle lors du vote du Budget primitif « CCAS » de l'exercice 2012, la somme de 800 € a été mise sur le compte 6574 (Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé).

En fonction des demandes reçues à ce jour il propose les versements suivants :

DENOMINATION	Montant
APE Les Cygnes	150 €
APEI du Chablais	150 €
ADMR	150 €
Association Chablaisienne Ecole à l'Hôpital	200 €
JAMES & CO	150 €
TOTAL	800 €

Il demande au Conseil d'Administration de se prononcer :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter les subventions proposées

VI.- Questions diverses

§ Madame Eliane BERNAY donne des informations sur le repas des anciens qui sera organisé le 29 avril 2012 au centre de vacances « Les Alouettes », et sur l'organisation de la Fête des Mères coorganisée conjointement avec Larringes le 24 juin en Suisse (vallée horlogère de Joux).

Fin du Conseil d'Administration à 19 h 35.

14/06/2012